

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 30 AOÛT 2021
PROCÈS-VERBAL N° 2**

Page 5

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

Madame Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 20 h 03 et salue les membres du conseil communal et de la municipalité. Elle salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région, le public et remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Elle donne la parole à la secrétaire, Mme Pauline Héritier, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

Excusés : Messieurs Baudat André, Krieger Bernard, Liechti Nicolas, Raselli Jonathan, Rebeaud Pascal.

Absent : M. Porchet Christophe

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

La présidente soumet au vote les modifications suivantes à l'ordre du jour.

a. Démission d'un membre du conseil

b. Présentation d'un nouveau conseiller par l'UDC

9. Nomination des membres dans les Commissions de la municipalité suivantes :

- **Commission de naturalisation : membres PS et UDC à nommer**

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote. L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

a. Démission d'un membre du conseil

Un message de M. Maxime Oberholzer a été reçu pendant l'été. M. Oberholzer se voit obligé de quitter la commune d'Yvonand au 15 juillet. De ce fait, il annonce sa démission.

b. Présentation d'un nouveau conseiller par l'UDC

M. Viktor Zeiter présente M. Stéphane Gurtner. Applaudissements.

c. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

La présidente prie Mme Zoé Gander ainsi que Messieurs Soprano Marinelli et Stéphane Gurtner de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

La présidente procède à l'assermentation des conseillers suivants :

Madame Gander Zoé, Messieurs Gurtner Stéphane et Marinelli Soprano.

Applaudissements.

Après ces assermentations, 43 conseillers sont présents.

d. Confirmation des nouveaux conseillers à leurs postes de membre aux commissions permanentes

La présidente confirme les conseillers nouvellement assermentés à divers postes des commissions permanentes :

Mme Zoé Gander en tant que suppléante à la commission des finances pour la législature 2021-2026.

M. Soprano Marinelli en tant que membre de la commission du prix du Mérite Tapa-Sabllia

Suite à l'assermentation de M. Stéphane Gurtner, l'UDC propose de remplacer M. Viktor Zeiter dans la commission de gestion pour l'année 2021-2022 par M. Stéphane Gurtner.

e. Procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 1^{er} juin 2021

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

Le procès-verbal n° 1 de la séance du 01.06.2021 est accepté à la majorité.

f. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 juin 2021

La discussion est ouverte.

p. 310 : concernant la présentation de Mme Laufer, M. Cyril Ottonin demande si un accès à la présentation peut être envisagé au cas où un conseiller souhaiterait lui poser une question.

M. Dalla Piazza informe que la présentation devrait se trouver sur le site de la commune.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote. Le procès-verbal n° 39 de la séance du 25.06.2021 est accepté à l'unanimité.

La présidente remercie Mme Bachmann pour la rédaction de son dernier PV et Mme Héritier pour celle de son premier PV.

g. Communication de la Présidente

- *Masques* : Comme nous nous trouvons à la Salle polyvalente, nous sommes suffisamment espacés et pouvons donc enlever le masque lorsque nous sommes assis. M. Christian Vuadens demande que les conseillers qui s'expriment enlèvent également leur masque afin d'être mieux entendus et compris.
- *Classeur bleu* : En tant que nouvelle conseillère et nouveau conseiller, chacun reçoit en début de législature un classeur bleu dans lequel se trouvent tous les règlements communaux ainsi que certaines lois cantonales. Vu les travaux à l'administration communale, les classeurs n'ont pas pu être préparés pour cette première séance de législature. Ils seront donc distribués à la séance du 27 septembre. Un document vous a été remis par courriel contenant la liste des règlements et des lois ainsi qu'un lien internet permettant de les consulter en ligne.
- *Tâches lors de la présidence d'une commission* : Le président d'une commission doit commencer par prendre contact avec le municipal qui a déposé le préavis afin de convenir d'une date pour la séance de la commission qui va devoir siéger. Cette date est ensuite communiquée à l'ensemble des membres de la commission, en n'omettant pas de mettre en copie le municipal concerné, la greffe ainsi que la secrétaire du conseil. Un lieu doit être convenu (salle des commissions par exemple). Suite à la séance, le rapporteur (généralement le président de la commission) rédige un rapport, fait valider ce rapport à l'ensemble des membres de la commission puis l'envoie aux membres, à la présidente du conseil, au bureau du conseil, à la greffe, au municipal concerné ainsi qu'aux porte-paroles des trois groupes (M. Clément Porchet, M. Viktor Zeiter et M. Cyril Ottonin).
- *Interventions individuelles lors des conseils communaux* : Je vous remercie lors d'une intervention de venir devant l'assemblée, de parler au micro et de vous adresser de

manière distincte aux membres du conseil. Il est en effet important de se comprendre afin de pouvoir participer au mieux aux débats.

- *Coordonnées des conseillers communaux* : La secrétaire vous a envoyé un document avec l'ensemble des membres du conseil. Merci de vérifier vos coordonnées et d'annoncer tout changement.
- *Numéros IBAN* : Merci aux membres qui n'ont pas encore transmis leurs coordonnées bancaires à la secrétaire de le faire, afin de pouvoir payer les indemnités.
- *Vélos* : Lorsque l'on siège à la salle polyvalente, merci de ne pas poser vos vélos sur la rampe afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à la salle.
- *Repas du 10 septembre et inauguration de la statue des récipiendaires du Prix du Mérite* : Le repas de fin de législature se déroulera le vendredi 10 septembre à la caserne des pompiers. Le repas sera préparé par les amis de la Lance. Nous nous retrouverons à 19 h 30 à la caserne. Si certains membres n'ont pas encore répondu, ils peuvent encore s'adresser à la secrétaire. Merci de prendre avec vous 35 fr. en cash. Le vin sera offert par la municipalité que je remercie. Nous recevrons d'ici à la fin de la semaine une information concernant l'inauguration de la statue dédiée aux récipiendaires du Prix du Mérite. Celle-ci pourrait se dérouler le 10 septembre également, sur le Pré de l'Hôtel de Ville, à 18 h 30, ce qui permettrait aux membres voulant y participer de combiner les deux événements.
- *Votations du 26 septembre* : Il y aura deux votations le 26 septembre. Le premier et le deuxième bureau sont convoqués. A noter que le bureau de vote ne se situera plus dans l'ancienne grande salle, mais sera dans le hall de l'administration communale. Cela évitera de mobiliser deux personnes pendant une heure, qui ne sont dès lors plus présentes pour le dépouillement.
- *Deux informations transmises par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)* : Première information : le canton a édité un document nommé « Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises ». Ce document est désormais accessible par internet et consultable en ligne. La secrétaire vous enverra les informations. Deuxième information : le canton avait mis en place, lors de la dernière campagne électorale, une initiative nommée « Pour ma commune ». Cette initiative servait à la base à recruter des personnes pouvant figurer sur nos listes de candidats. Cette initiative a perduré et propose désormais des formations pour les membres du conseil et les municipaux, ainsi que des journées d'accueil pour les municipaux, des soirées d'informations pour les conseillères et conseillers communaux et des formations continues. La secrétaire vous fera parvenir le lien.

h. Envoi des documents des séances du conseil communal par voie électronique

Cette question a été soulevée à de nombreuses reprises lors des précédentes législatures. En ce début de nouvelle législature, suite à des échanges avec l'administration communale, le bureau du conseil, lors de sa séance du 17 août 2021, a décidé à l'unanimité de vous soumettre le principe de l'envoi des documents par voie électronique. Les documents (OJ, PV et préavis) seront déposés sur une plateforme, très probablement Swiss transfer, développée par Infomaniak, une entreprise suisse qui garde ses données en Suisse. La secrétaire vous enverra alors un lien vous permettant d'accéder à cette plateforme et ainsi télécharger tous les documents. Bien évidemment, les personnes souhaitant toujours recevoir les documents par courrier postal pourront s'adresser au bureau du conseil.

Ce point ne soulevant pas de questions, l'assemblée passe au vote. La majorité des votants soutient cette proposition, avec une majorité moins 6 abstentions. Cela sera mis en place soit au prochain conseil de septembre, soit pour celui du 8 novembre.

i. Lettres et pétitions éventuelles

Rien reçu

j. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Chlorothalonil : Des analyses de toutes les sources ont été faites au mois d'avril. Il y a beaucoup de dépassements. Les chiffres sont en µg/litre. Secteur Vignette (0,310 et 0,300) ; secteur Cula (0,190 et 0,110, considéré comme bon) ; secteur de la Bauma (0,780 dans le secteur YD 23 qui est le plus impacté mais qui n'a pas un gros débit, ne nous pose donc pas un gros problème) ; secteur Mauguettaz (0,300, donc 3 fois la norme). Cela nous fait une moyenne à la sortie du réservoir de 0,320 µg/l c'est-à-dire trois fois la norme. Le résultat est le même que l'année dernière, nous ne constatons aucune baisse malgré une baisse des traitements. Cependant, nous avons une lueur d'espoir car des tests de filtrage sont faits à Payerne par charbon actif. Ce procédé semble bon, mais la capacité est encore relativement limitée. Le fontainier a estimé les coûts à environ fr. 0,30 par m³. Sur le nombre de m³ chez nous, cela équivaldrait, si cela est confirmé et si nous faisons de la filtration, à un coût de 90'000 fr. par année. L'avenir nous dira si nous voulons de l'eau propre, dans quel cas il faudra y passer. Si l'on compare les 3 lacs, nous constatons une valeur de 0,240 pour le lac de Neuchâtel, 0,380 dans le lac de Morat, 0,440 dans le canal de la Broye. Dès lors, comme l'ARRIBRU pompe directement dans le lac et qu'il ne filtre pas, il sera difficile d'être aux normes. A la sortie du lac de Biemme, l'eau est à 0,16, ce qui veut dire que les sources qui arrivent dans ce lac sont bien meilleures que chez nous. Dans le même sujet, si les peintures au chlorothalonil, spécialement pour l'antifouling des bateaux, pour les traitements phytosanitaires étaient stoppées, cela éviterait ce poison directement déposé dans l'eau par les bateaux. Je ne sais pas s'il existe des solutions de secours, mais cela me semble relativement aberrant. En automne dernier, nous avons fermé les 3 sources les plus impactées et les avons remises en vigueur au mois de mai, vu la demande en eau accrue, du camping par exemple. Cette année, cela n'aurait pas été nécessaire, mais nous ne pouvions pas prévoir qu'autant d'eau allait tomber et que le camping fermerait.

Commission transition énergétique : les membres sont connus et je les remercie (trois PS, deux UDC et deux PLR). Il n'y a pas de suppléant. En cas d'absence, merci à chacun de chercher un remplaçant. La première convocation sera en octobre. Les objectifs de la commission seront de définir le nom de ladite commission, définir le cahier des charges, établir le règlement communal sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables, préparer le catalogue des objets susceptibles d'être subventionnés et préparer les formulaires de demandes. Il faudra donc créer un fonds pour les subventions (pourra être un prélèvement sur la taxe sur l'énergie, c'est-à-dire prélevé par la Romande Énergie). Ces fonds seront utilisés exclusivement pour l'énergie renouvelable, l'éclairage public, l'efficacité énergétique, le développement durable et d'autres thématiques à définir.

Chantier Fleurettes-Passerelle : le début des travaux est fixé entre le 13 et le 20 septembre. Le phasage a été modifié, les travaux commenceront à la Passerelle pour se terminer aux Fleurettes pour des raisons pratiques.

Fibre optique : Cablex a débuté les travaux et creuse à différents endroits du village. L'entreprise va également commencer à creuser aux Fleurettes. Ils vont être convoqués à une séance de chantier pour décider s'il pourrait y avoir une opportunité de quand même mettre les câbles en souterrain. Une demande a été faite à l'ingénieur afin qu'il calcule quel serait le

dépassement si des tubes sont déposés en attente. Swisscom ne veut pas intervenir, mais ce serait dommage de ne pas le faire si cela coûte entre 2'000 et 4'000 fr. Cela éviterait de devoir à nouveau ouvrir la route d'ici deux ou trois ans. Les travaux de Cablex pour la fibre optique ont débuté à Priales, Treysala, rue des Cerisiers, tout le centre du village, rue de la Mauguettaz, les Vursys et la Mauguettaz. Le reste du village se fera en 2022. Les stations sont en train d'être reliées, puis chaque bâtiment sera raccordé ce qui représente environ 800 raccordements.

STEP : le PA de la STEP a été envoyé au canton pour consultation. Le relevé des lisières a été effectué et je remercie M. Graf d'avoir fait ce relevé au plus proche des forêts ce qui a permis une bonne implantation pour la STEP. Les pluies ont causé énormément de débordements, il y a eu un jour un maximum de 2'300 m³ de débordement. Ajouté aux 750 quotidiens, cela a valu une grande quantité d'eau parasite. Il faudra y remédier rapidement. Présentation de l'implantation de la STEP, qui correspond à ce que l'on peut faire avec la limite de la zone forêt. Le schéma présenté avec 2 bassins du même côté permet de gagner de la place pour faire par exemple une station de filtrage pour le chlorothalonil.

Pluies et crues de 2021 : il y a eu beaucoup de problèmes au port, au Colvert, dans les campings et un peu partout dans le village. Le point positif est que l'on a pu relever partout où il y avait des points faibles, et il y en a beaucoup. Des curages ont pu être faits en catastrophe dans certaines canalisations. Cela a permis de rechercher toutes les eaux parasites. On a pu constater que certains pompent dans la nappe pour éviter d'être inondés dans les sous-sols, que toutes les grilles du camping vont aux eaux usées, une bonne partie des eaux qui coulent en permanence de la Rochette vont directement à la STEP. Ces constatations vont permettre de faire des corrections le plus rapidement possible.

M. Martin Schnorf

Village solidaire : le projet Village solidaire a été approuvé en 2019 par un préavis d'un montant de plus de 200'000 fr. Ce montant était assez conséquent pour la commune, mais ce projet n'a pas pu démarrer à cause de la pandémie. Toutes les séances avec Pro Senectute ont été reportées. Une première réunion a eu lieu courant juillet 2021 avec M. Favez, responsable d'Unité Habitat et Travail Social Communautaire pour savoir où allait le projet Village solidaire. Après discussion et au vu de ce qu'il s'est passé pendant la pandémie, nous avons constaté que le projet Village solidaire ne répondait plus à toutes les demandes de notre village, car il concerne principalement les aînés. La pandémie ayant impacté autant les aînés que les jeunes de notre village, une décision a été prise de faire un Village solidaire intergénérationnel qui comprend les aînés et les jeunes. Dans ce processus, nous avons inclus un nouvel acteur spécialisé pour les jeunes. Il s'agit de l'Association « jaiunprojet », une association qui s'occupe de jeunes à partir de 12 ans. Ce projet est innovant au niveau de la commune car Pro Senectute n'a jamais collaboré avec cette association au niveau communal. Nous sommes donc une sorte de projet pilote car, si cela fonctionne bien, Pro Senectute pourrait proposer ce partenariat à d'autres communes. Le coût a également fortement diminué avec un prix de base maximum de 100'000 fr. ce qui correspond à la moitié des frais initialement prévus dans le préavis. Cependant, par rapport à un projet qui dure aussi longtemps, nous avons besoin de plusieurs échelons de décisions. Il y aura un comité de pilotage ou comité stratégique qui va prendre des décisions selon les besoins du terrain. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que chaque parti nomme un représentant. À ce jour, il manque encore le PLR. Il y aura 2 à 3 séances par année.

M. Guy-Daniel Beney

Police : Au sujet de la gestion du stationnement dans le centre, à ce jour, la cour de droit administratif et public a levé l'effet suspensif des mesures mises en vigueur au mois de mai, annulées par la suite. Il y a un délai de 10 jours pour faire un recours contre cette nouvelle décision du tribunal. Sans recours dans le délai imparti, les mesures de stationnement du centre

seront remises en vigueur au 1^{er} octobre que ce soit pour le stationnement payant ou le stationnement à durée limitée. En ce qui concerne la zone lacustre, la cour de droit administratif et public a maintenu l'effet suspensif pour la modification du sens unique sur une longueur de 100 mètres. Cette modification sera traitée dans le cadre du jugement à venir. Ce n'est pas parce que l'effet suspensif a été levé que le jugement n'aura pas lieu. Cependant, la totalité du sens unique de l'Avenue des Pins initialement prévu d'avril à septembre sera annulé le lundi 13 septembre afin de permettre les accès bidirectionnels autant pour le camping en ce qui concerne l'hivernage des caravanes que pour le port qui va remorquer les bateaux. Le stationnement payant sur la zone lacustre sera aussi suspendu à cette même date. Soyez donc attentifs à toute la signalisation en place. Ces informations seront sans doute communiquées sur le site de la commune.

Rentrée scolaire : au sujet de la gestion des nouvelles classes et du parking, le permis d'utilisation concernant la police des constructions a été délivré le 16 août pour les six nouvelles classes dans les nouveaux containers. Lors de cette rentrée, il y a également eu un nouveau principe de stationnement et de circulation sur le parking de Brit temporairement mis en place jusqu'à la fin des travaux de la Sablliane. Une fois les travaux terminés et le parking opérationnel (début 2022), la zone sera alors mise à ban sur tout le site de Brit.

Urbanisme : pour la commission consultative d'urbanisme et d'environnement, la première séance aura lieu le 14 septembre à 17 h 30.

M. Romano Dalla Piazza

Travaux à la gare : le permis de construire pour le futur quai car postal a été délivré, ce qui signifie que ces travaux seront bel et bien réalisés en synergie avec les travaux des CFF. C'est l'entreprise JPF qui réalisera ces travaux.

Fermeture de la route Donneloye-Niédens : D'importants travaux de réfection par la DGMR ont provoqué la fermeture de la route. Afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants de la part de l'entreprise Weibel, la municipalité a décidé de déclencher une étape de réfection de la route sur la traversée de Niédens-Dessous car cette route est en mauvais état, avec de nombreux rhabilllements et des problèmes de stabilité dans les accotements. Ces travaux seront réalisés dans la foulée de ceux en cours, si possible avant le 1^{er} octobre. Cette décision impacte le budget ordinaire de l'entretien des routes puisque le montant a été devisé à 230'000 fr. de travaux y compris la surveillance par un bureau d'ingénieurs qui est le laboratoire Ertec. Il faut déduire de ce montant une subvention qui nous sera accordée pour des travaux de réfection de l'ordre de 100'000 fr. Nous avons reçu la convention d'attribution de cette subvention. Bien entendu, je serai obligé de déposer une demande de crédit complémentaire lors du bouclage des comptes 2021 car ces travaux n'étaient pas prévus dans le cadre du budget ordinaire.

Utilisation du stade de foot : Suite à une intervention lors du dernier conseil sur l'utilisation à titre privé du terrain de foot, nous en avons discuté avec le comité du FCY et la proposition qui a été faite est de soumettre une proposition d'affichage qui devra être approuvée par la municipalité. Ce serait un affichage du type « Ce terrain est réservé à un usage public avec une priorité aux entraînements du FCY, par décision de la municipalité ».

M. Alexandre Lecourtier

Inondations : comme l'a dit M. David, nous avons dû faire face cet été à de multiples engagements que ce soit au niveau de la protection civile et des pompiers, tant pour les inondations dues aux ruissellements des eaux de pluie qui coulaient depuis l'autoroute jusqu'au village que par la montée des eaux du lac. Les séquelles de ces inondations sont encore conséquentes, des travaux vont être effectués par exemple au port par la voirie et les forêts des bords du lac sont encore déconseillées pour les promeneurs. La municipalité a décidé de

convoquer une séance avec la direction générale des eaux pour revoir le concept de protection, en tout cas contre les ruissellements, car nous avons des problématiques d'encombres et de ravinements principalement entre la Golaz et la ferme Rebeaud qu'il nous faut régler pour la suite.

Village des Pêcheurs : dans le cadre de sa rencontre avec la commission fédérale pour la protection du paysage en charge de préavis l'avenir du village, la municipalité a décidé de développer un argumentaire pour soutenir l'accès tant au refuge qu'au village des pêcheurs. Pour ce faire, nous avons mandaté un juriste, un bureau spécialisé dans l'évaluation des impacts écologiques ainsi qu'un bureau d'urbanisme dans le but d'étoffer cet argumentaire. Les rapports ne nous ont pas été remis encore. Nous constatons malgré tout que le canton a quand même procédé à une radiation du droit de superficie en ce qui concerne le village des pêcheurs. De notre point de vue, la prochaine étape vise à coordonner les efforts de tous les mandataires pour finaliser et consolider notre démarche. Une autre étape consiste à rencontrer les propriétaires pour les tenir informés des tenants et des aboutissants de la procédure.

Préavis 2021/13 : la municipalité retire le préavis 2021/13, car une erreur s'est glissée lors de la réalisation de ce préavis dans le tableau résumant les dépenses et les subventions. Les conclusions qui vous ont été soumises sont donc erronées. La municipalité, plutôt que de vous remettre un correctif, décide de retirer ce préavis et de vous remettre une nouvelle version lors du prochain conseil.

M. Christian Vuadens

Où en est la discussion concernant le refuge de Goncerut ?

M. Alexandre Lecourtier

On en est là où je vous l'ai dit. Le village des pêcheurs et le refuge Goncerut sont pour nous dans le même paquet. Nous sommes toujours dans l'attente d'une prise de décision définitive de la commission fédérale sur la protection de l'environnement qui va la transmettre à la direction générale des eaux qui la transmettra à la commune.

M. Philippe Moser

Financement de la Sablliane : nous avons reçu par courrier une bonne nouvelle provenant du département de l'économie, de l'innovation et du sport qui nous confirme la décision de l'octroi d'une aide à fonds perdu de 500'000 fr. ainsi qu'un prêt sans intérêt d'un million, remboursable sur 25 ans.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) : dans l'article 2 de la LPPPL, il est précisé qu'il y a pénurie lorsque le taux global de logements vacants à l'échelle du district est durablement inférieur à 1,50%. Ce taux est déterminé en prenant la moyenne sur les trois dernières années du taux de logements vacants. Le taux de logements vacants, établi en juillet par le bureau de la statistique du canton de Vaud s'élève, pour le district Jura-Nord Vaudois, à 1,57%. Ceci n'est pas sans conséquence puisque le volet « préservation du parc locatif » ne s'appliquera pas dans le Jura-Nord Vaudois en 2022. L'exercice du droit de préemption qui était prévu pour les communes afin d'acquérir un bien-fonds qui serait en vente en vue d'y créer des logements d'utilité publique ne pourra pas être exercé en 2022. L'obligation qui est faite pour le bailleur d'utiliser une formule officielle au changement de locataire ne s'appliquera non plus pas en 2022.

Ordre du jour

1. **Préavis 2021/07 Abaissement de l'éclairage public en LED pour lutter contre la pollution lumineuse.**

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Cyril Ottonin

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/07 dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la municipalité à continuer les abaissements de l'éclairage public et la lutte contre la pollution lumineuse pour un montant de CHF 49'945.90.
2. de financer le montant de CHF 49'945.90 par les liquidités courantes.
3. d'amortir le montant de CHF 49'945.90 sur 10 ans, compte 9143.04 (Eclairage public à amortir).
4. d'imputer le compte d'exploitation 820.3312.1 (Amortissement obligatoire) de CHF 4'995.00 arrondi, pendant 10 ans

OUI - 43 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2021/07 est accepté à l'unanimité.

2. **Préavis 2021/11 Demande de crédit pour le remplacement du camion à pont basculant et d'une camionnette électrique (45 km/h).**

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Isidro Calvet

Cette commission propose d'accepter le préavis 2021/11 et d'amender les points 2.2 et 3 par le texte suivant : « Le véhicule Goupil reste en activité ».

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

L'amendement suivant est déposé par Mme Marianne Burdet et M. André Baudat.

Mme Marianne Burdet

Suite à l'étude du préavis 2021/11, aux informations transmises lors de la séance de la commission des finances, ainsi qu'aux discussions qui ont suivi, M. Baudat et moi-même n'avons pas été convaincus de la nécessité d'effectuer l'achat du véhicule utilitaire électrique. Ce véhicule a été acheté d'occasion en février 2015 au prix de CHF 24'000.-. Nous constatons que depuis l'acquisition de ce véhicule électrique, la commune a dépensé CHF 12'919.30 pour l'entretien, dont la dernière facture datée du 23.08.21 s'élève à CHF 2'800.-.

Au niveau de l'investissement qui a été consenti pour ce véhicule, il nous semble judicieux de le maintenir en service et de ne pas dépenser le montant de CHF 50'345.- pour un nouveau véhicule utilitaire électrique.

Si le fournisseur assure une reprise du Goupil-G3 pour un montant de CHF 4'000.- on peut considérer qu'il est encore fonctionnel pour le peu d'heures qu'il est utilisé (environ une heure par jour) !

En conclusion, un investissement de CHF 50'345.- pour l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire électrique Goupil-G4 ne présente pas, à notre avis, une nécessité pour le bon fonctionnement du service de la voirie. Le véhicule actuel Goupil-G3 est largement suffisant.

À noter cependant que nous ne sommes pas opposés à des véhicules électriques pour la commune.

Voici les raisons pour lesquelles les soussignés vous suggèrent, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis 2021/11 avec l'amendement suivant :

1. d'autoriser la municipalité à procéder à l'achat d'un véhicule Ford Transit cab.-ch. 350 L2 2.0 EcoBlue 170 Trend pour un montant de CHF 44'028.45.
2. de financer cet achat par les liquidités courantes.
3. d'amortir le montant de CHF 44'028.45 sur 10 ans, compte 9143.18 (voirie/conciergerie, matériel d'exploitation à amortir).
4. d'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 4'402.85 par année pendant 10 ans.

M. Thierry Genillod

J'appuie les deux amendements, vu les frais qu'il y a eu sur ce véhicule. Sans parler du fait que c'est un véhicule électrique, il y a beaucoup de rotules de direction ou d'autres choses mécaniques qui ont été faites. Il serait bien de profiter de ces amendements pour conserver le véhicule actuel et de mieux anticiper l'achat du prochain, électrique ou non, véhicule peut-être plus « de terrain » ou rural. Même à Yverdon, il y a beaucoup de véhicules « tout terrain » qui seraient peut-être plus adaptés à l'utilisation qu'on en a dans la commune (beaucoup de petits chemins). Ces casses mécaniques ne viennent pas de nulle part, et il faudrait étudier une évaluation du réel véhicule dont on a besoin, quelle que soit sa propulsion.

M. Romano Dalla Piazza

J'entends effectivement les remarques concernant l'achat de ce véhicule électrique. Dans ces amendements, il y a la volonté de prolonger la vie de ce véhicule qui a déjà 10 ans, 5 ans dans notre commune. Cela présente un risque financier, c'est celui qui s'est présenté d'ailleurs à la commune d'Echallens, qui s'est vu refuser une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule G3 par le conseil communal qui a rendu l'âme peu de temps après. Il n'y a donc pas eu de valeur de reprise de la part du fournisseur. L'autre risque que j'entends c'est l'anticipation. L'objectif de la voirie est justement d'anticiper l'achat de ce véhicule pour éviter de se retrouver dans une situation d'urgence où il va falloir d'office remplacer ce véhicule en perdant la reprise de 4'000 fr. effectivement sur des investissements pour son entretien qui sont conséquents depuis sa mise en service au sein de la voirie. Un autre élément purement économique et financier : le véhicule Goupil est très utilisé en Suisse romande, on en dénombre environ 200 et l'offre que nous avons négociée avec le fournisseur date déjà de mai, elle risque d'augmenter de 8% si on ne fait pas ce remplacement maintenant. Ces 8% supplémentaires sur ce véhicule sont liés au marché, car il y a beaucoup de demandes et peu de fournisseurs.

M. Florian Breguet

J'ai de la peine à comprendre ces amendements, car nous avons un véhicule actuel qui ne semble pas être en bon état vu que nous avons déjà dépensé plus de 12'000 fr. de réparation. Dès lors, si on le garde, on risque de continuer à dépenser de l'argent pour d'autres réparations. Je ferai donc plutôt confiance à la municipalité qui nous propose un véhicule de nouvelle génération, qui est neuf et avec lequel nous aurons une bonne durée de vie. Je soutiens le projet tel que présenté.

M. Viktor Zeiter

Je pense que l'on peut prendre ce risque des 4'000 fr de reprise, vu le montant de l'achat de ce véhicule électrique. Je me questionne cependant sur le fait que l'on discute ici de crédits pour acheter un véhicule, alors que le véhicule est déjà commandé. J'aimerais avoir une réponse à ce sujet, car cela fait déjà 3 mois qu'on loue un véhicule.

M. Romano Dalla Piazza

Nous faisons voter une demande de crédit et un choix d'un véhicule. Nous avons effectivement temporisé sur le renouvellement de cet achat et il a fallu effectivement louer un véhicule pour que la voirie continue à fonctionner. Il y a eu un manque d'anticipation dans la commande pour le renouvellement de ce matériel qui nous met dans une situation impossible, car le service doit continuer à fonctionner. La confirmation de la commande a bien eu lieu avant le vote de ce soir, pour des raisons économiques et pour limiter les frais du véhicule de location. Le risque d'attendre le vote du conseil était de prolonger la livraison de ce véhicule d'une nouvelle génération qui ne sera plus fourni au-delà de décembre et jusqu'en février. Cela impacterait les finances communales de façon importante. La municipalité ne vous met pas devant le fait accompli en vous obligeant à voter cette demande de crédit, vous avez la liberté de refuser cette demande de crédit pour le renouvellement du camion Ford. La décision de la municipalité c'est qu'il va falloir honorer cette commande et dans ce cas-là débloquer un crédit d'urgence pour répondre à cette commande. L'information que vous avez communiquée ce soir est correcte, la commande de ce camion a déjà été confirmée et c'est ce que j'ai annoncé à la commission des finances et à la commission ad hoc, ceci afin de limiter les coûts de location.

M. Thierry Genillod

Nous avons eu des propositions pour l'achat du camion, mais pas pour le Goupil. Est-ce qu'une étude a été faite sur d'autres possibilités ?

M. Romano Dalla Piazza

Oui et ces informations ont été communiquées aux deux commissions. Elles n'ont pas été rapportées dans les rapports qui ont été déposés, mais bien sûr que plusieurs véhicules ont été comparés. L'objectif était de démontrer que les prix du marché étaient de cet ordre de grandeur pour les véhicules de cette utilisation. Il y a eu d'autres essais de véhicules qui ont été faits par la voirie, mais ces essais ne permettent pas d'évaluer l'évolution de tout ce qui est mécanique (rotules, direction etc.) car ce n'est pas assez long pour le faire. Le choix du Goupil est plutôt un choix qui a été évalué par la voirie sur la base d'autres services qui utilisent très largement ce type de véhicules. La question de savoir si c'est adapté à notre territoire communal, il faut savoir que ce véhicule devra surtout avoir accès aux poubelles publiques d'où l'intérêt d'un véhicule électrique qui fait des arrêts réguliers. Ce n'est donc pas pour des travaux sur des chemins difficilement accessibles de notre commune. Dans ce cas-là, la voirie utilise d'autres types de véhicules, plus traditionnels. Je confirme donc qu'il y a eu d'autres essais.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote de l'amendement de la commission ad hoc. La présidente rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 77 du règlement du conseil communal).

OUI - 27 NON - 12 ABST - 4

L'amendement de la commission ad hoc est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote de l'amendement *Burdet-Baudat*.

OUI - 22 NON - 16 ABST - 5

L'amendement *Burdet-Baudat* est accepté à la majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme Lucy Delarze

Nous avons voté un premier amendement qui dit que nous allons garder actif l'ancien véhicule. Si j'ai bien compris, le nouveau véhicule va venir de toute façon ?

Mme Pascale Dalla Piazza

Le premier amendement mentionnait simplement que la commission recommandait de ne pas procéder à l'achat d'un nouveau Goupil et de ne pas se débarrasser de celui actuellement en fonction. Le deuxième amendement mentionne qu'il n'y a pas d'achat du véhicule Goupil.

Mme Lucy Delarze

Bien qu'il y ait beaucoup de frais sur ce véhicule, nous continuons à le maintenir en activité, c'est bien ça ?

Mme Pascale Dalla Piazza

Oui.

Mme Lucy Delarze

On est bien d'accord que le nouveau est déjà commandé ?

Mme Pascale Dalla Piazza

Non. C'est le Ford qui est déjà commandé.

M. Romano Dalla Piazza

Je me suis mal exprimé. La confirmation par rapport à la commande concerne bien la camionnette Ford. Il n'y a pas de plan secret.

M. Philippe Sauser

Est-ce que le fonds d'urgence mentionné tout à l'heure pour l'achat du Ford dans l'éventualité que le préavis serait refusé pourrait être utilisé pour l'achat du Goupil puisque ce soir il sera vraisemblablement refusé ?

M. Romano Dalla Piazza

Non. La municipalité va prendre acte de la décision du conseil de prolonger le plan de vie du véhicule Goupil-G3, mais il n'est pas question de débloquent ce crédit d'urgence pour l'achat d'un véhicule G4, cela serait franchement machiavélique.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/11 amendé par l'amendement de la commission ad hoc et l'amendement *Burdet-Baudat* énoncés plus haut et dont les conclusions sont indiquées ci-dessous.

1. d'autoriser la municipalité à procéder à l'achat d'un véhicule Ford Transit cab.-ch. 350 L2 2.0 EcoBlue 170 Trend pour un montant de CHF 44'028.45.
2. de financer cet achat par les liquidités courantes.
3. d'amortir le montant de CHF 44'028.45 sur 10 ans, compte 9143.18 (voirie/conciergerie, matériel d'exploitation à amortir).
4. d'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 4'402.85 par année pendant 10 ans.

OUI - 34 NON - 6 ABST - 3

Le préavis 2021/11 amendé est accepté à la majorité

3. Préavis 2021/12 Demande Rue de la Mauguettaz – Demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Sébastien Gerber

Cette commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/12 dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de construction d'un nouveau trottoir et d'ouvrages de modération de trafic sur la rue de la Mauguettaz – pour un montant total de CHF 753'900.00 ;
2. de financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. le montant de CHF 753'900.00 sera imputé de la manière suivante dans les comptes à amortir ci-dessous :

9143.14	Routes communales	CHF	603'120.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	105'546.00
9143.04	Eclairage public	CHF	45'234.00

4. d'amortir ces montants sur 30 ans, sauf éclairage public sur 10 ans, au moyen des comptes ci-dessous :

430.3312.1 (amortissement obligatoire)	CHF	20'104.00
810.3312.1 (amortissement obligatoire)	CHF	3'518.20
820.3312.1 (amortissement obligatoire)	CHF	4'523.40

OUI - 40 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2021/12 est accepté à la majorité.

4. Préavis 2021/13 Compléments de charges sur les comptes : 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau » et 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue ».
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Le préavis a été retiré par la municipalité.

5. Préavis 2021/14 Arrêté d'imposition pour l'an 2022.
Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser

Nous vous proposons dans ce préavis de maintenir le taux d'imposition actuel. Je préciserai pour les nouveaux conseillers qui pourraient être surpris, par rapport aux dépenses qui nous attendent, que la municipalité n'ait pas décidé d'anticiper la hausse d'impôts. Il faut savoir que nous sommes en début de législature, ce qui a un certain nombre d'implications. Nous allons travailler sur un plan d'investissements 2021-2026. À l'heure actuelle, ce plan n'est pas encore consolidé, nous avons fixé ce soir une séance de travail à ce sujet. Ce plan d'investissement nous permettra par la suite de calculer notre nouvelle limite d'endettement. Cette nouvelle limite nous permettra d'aller ensuite vers notre fiduciaire pour lui demander de nous refaire une analyse financière de la commune. Sur cette base-là, on pourra décider si nous conservons la limite d'endettement envisagée. Si nous la conservons, nous reviendrons vers vous pour vous demander un accord. Si l'analyse montre que nous fonçons dans le mur, il faudra alors tracer quelques investissements prévus afin que l'on arrive à avoir quelque chose qui tient la route. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, la municipalité ne veut pas anticiper cette problématique-là sur le taux d'imposition. D'autre part, il faut savoir que le canton nous fixe

un délai extrêmement court pour déposer ce préavis et que l'on n'a pas encore tous les renseignements nécessaires, en particulier tout ce qui est de la péréquation. Il faut également se rappeler que l'année 2020 a été bonne. Nous avons conclu l'année 2020 avec des comptes qui étaient extrêmement satisfaisants. Les prévisions pour les comptes 2021 sont bons également. Il serait donc prématuré de notre part de déjà vous demander une hausse d'impôts. On va vers une année de transition, une de plus me direz-vous, mais cette fois c'est réellement une année de transition puisqu'on a encore toutes ces problématiques de début de législature à régler et ensuite, sur cette base-là, nous pourrions consolider les choses.

6. Préavis 2021/15 Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026.

Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser

Il s'agit d'un préavis habituel déposé en début de législature. Il s'agit d'autoriser la municipalité à aller plaider devant les tribunaux sans devoir à chaque fois, au cas par cas, venir expliquer en long et en large de quoi il s'agit et d'avoir ainsi une autorisation générale. Je m'aperçois cependant que ce préavis n'a pas été bien relu avant de le signer et que le premier paragraphe n'a rien à voir avec le préavis, et que l'on a besoin d'avoir le rapport d'une commission ad hoc pour valider le préavis. Je vais donc le retirer et vous le représenter lors du prochain conseil, il n'y a pas d'urgence. Je m'excuse pour ces petites erreurs, mais nous vivons une époque un peu spéciale avec le COVID, les travaux à l'administration et certaines choses nous échappent malheureusement.

7. Préavis 2021/16 Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, législature 2021 – 2026.

Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser

C'est à nouveau un préavis typique de début de législature dans lequel on vous demande l'autorisation de dépenser de l'argent sans devoir passer devant vous à chaque fois. Cela concerne surtout les achats et les ventes de terrains de petites surfaces. On a souvent cette problématique lorsque l'on parle de réfections de routes, d'élargissements ou de rétrécissements. Il nous faut parfois prendre de l'emprise sur des terrains privés qu'il faut acheter. Cela concerne aussi les problématiques de forêts, nous avons actuellement assez régulièrement des gens qui viennent vers nous pour nous demander de nous occuper de parcelles de forêts laissées à l'abandon, et on les achète à 800, 900 ou 1000 fr. Les montants n'ont pas été changés : on demande 30'000 fr. par cas pour les aliénations et 30'000 fr. par cas pour les acquisitions immobilières. Le plafond du compte général est arrêté à 100'000 fr. par année.

8. Préavis 2021/17 La compétence à accorder à la municipalité pour la législature 2021 – 2026 d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Ce préavis permet de faire des dépenses urgentes sans devoir passer par le conseil. Cela peut arriver s'il y a par exemple de grosses casses sur la STEP ou sur d'autres bâtiments et il faut réagir très vite. On vous demande donc, sans devoir passer devant vous, d'engager des dépenses pour un montant de 60'000 fr. par cas lorsque c'est réellement nécessaire. Le montant est passé de 50'000 à 60'000 fr.

9. Nomination des membres dans les Commissions de la municipalité suivantes :

- **Village Solidaire : conseillers à nommer pour le Comité**

Pour le PLR, Cyril Ottonin annonce Dimitri Perrenoud.

Pour l'UDC, Viktor Zeiter annonce Julie Rey.

Pour le PS, Clément Porchet annonce Thomas Antoniazza.

- **Commission de naturalisation : membres PS et UDC à nommer**

Pour le PLR, les membres avaient déjà été désignés, il s'agit de Charles Wernuss et Dimitri Perrenoud.

Pour l'UDC, Viktor Zeiter annonce Julie Rey et Thierry Steiner.

Pour le PS, Clément Porchet annonce Gael Hedou et Philippe Sauser.

- **Commission mobilité et stationnement : membres UDC à nommer**

Pour l'UDC, Viktor Zeiter annonce Thierry Steiner et Hubert Vermot.

10. Interventions individuelles

Mme Anne-Sophie Betschart

Je dépose une motion pour la suppression de la commission de naturalisation. La naturalisation est un acte citoyen important qui demande une grande préparation et une motivation sans faille et c'est normal. Le candidat doit répondre à plusieurs exigences concernant entre autres le domicile, le permis de séjour, la durée de sa vie en Suisse, son revenu etc. Il doit ensuite passer un examen, bien sûr pour les personnes n'étant pas de langue française, certifiant qu'il parle et écrit notre langue et qu'il a une grande connaissance des us et coutumes de son futur pays. Les questions auxquelles il doit répondre sont longues et couvrent de nombreux domaines. À la suite de cet examen, la commune envoie le dossier au canton et ensuite à la Confédération qui octroie la nationalité. À Yvonand, cependant, il reste une ultime épreuve à passer pour le candidat qui va être, au terme de ce processus, convoqué par une commission de naturalisation, dont vous venez d'élire les représentants, composée de municipaux et de conseillers communaux. Cette commission n'a aucun pouvoir décisionnel puisque le candidat a déjà passé toutes les étapes demandées. À notre avis, c'est un nouveau facteur de stress pour la personne qui souvent ne comprend pas pourquoi elle doit se présenter à nouveau devant une commission. De plus, cette séance alourdit encore la procédure et retarde la délivrance du passeport souhaité. Je demande donc à la municipalité de supprimer cette commission devenue inutile avec la nouvelle loi. Si le but de cette rencontre est de faire connaissance, je propose à la municipalité de remplacer cette convocation par une invitation à partager par exemple une agape soit en fin de séance ou lors d'un conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Wernuss

J'aimerais apporter un élément de réponse à Mme la conseillère par rapport à sa motion. Sur le fond, vous avez raison, la commission, sous la nouvelle mouture depuis l'application de la dernière révision de la loi sur l'obtention de la bourgeoisie et de la naturalisation, n'a effectivement sur le plan décisionnel aucun pouvoir. Je vous rejoins sur ce point et c'est un fait. D'un autre côté, le but et la volonté municipale de maintenir cette commission sous forme d'une commission représentée par des municipaux et des conseillers communaux n'était pas dans un objectif de stresser les candidats potentiels, vu que les démarches administratives et les examens étaient derrière eux. Le but est surtout de les rencontrer, de faire connaissance pour leur présenter aussi de manière un peu plus large que sous une forme d'un apéritif en fin de conseil ou de toute autre démarche notre fonctionnement et nos institutions à Yvonand. Ce que je tiens aussi à amener en tant que membre de la commission depuis la mise en place de cette loi, nous avons eu l'occasion d'auditionner, si ma mémoire est bonne, trois personnes. Les retours des candidats qu'on a eus, à l'inverse de ce que vous dites, ont été très positifs. Cela leur a permis de rencontrer une délégation de notre autorité, de faire connaissance, de passer un moment d'échanges et pas simplement d'avoir une simple signature de la municipalité au bas d'un

courrier qui repart après à Lausanne, puis à Berne. A titre personnel, je serais d'avis, si la municipalité nous suit dans cette position de maintenir ces quelques auditions.

Mme Pascale Dalla Piazza

Selon l'article 61 du règlement, le conseil doit statuer après délibération. Il peut ensuite soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité si un cinquième des membres le demande ou alors de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

M. Guy-Daniel Beney

En effet, la motion peut se décider séance tenante. J'aimerais juste apporter quelques compléments. Mme Betschart connaît bien le principe vu qu'elle faisait partie de la commission de naturalisation dans l'ancienne mouture. Depuis 2018, je remercie d'ailleurs M. Wernuss d'avoir amené les précisions nécessaires, c'était une volonté municipale qui était appuyée par la plupart des membres de la commission de gestion lorsque l'on partageait ceci, hormis Mme Betschart qui avait en effet déjà fait cette remarque. Je ne vais pas revenir sur cette décision de la municipalité de maintenir cette commission qui permet la seule entrevue entre le candidat et les autorités communales. Mais on a déjà prévu lundi passé en séance de municipalité que la nouvelle composition de la commission devra s'organiser d'elle-même et que la municipalité lui proposera de trouver un autre nom, comme par exemple une commission d'intégration. Cela rejoint donc un petit peu l'idée de ne pas garder ce terme de naturalisation et octroi de bourgeoisie puisque la procédure n'est plus de la compétence de la commission contrairement à avant. On trouvait important de la conserver, cela me semble important, j'ai entendu qu'on inviterait éventuellement les candidats qui ont déjà passé toutes les étapes à une séance du conseil communal pour qu'ils soient moins impressionnés, si j'ai bien compris. Je rappelle que la séance du conseil regroupe 50 membres alors que la nouvelle commission sera à 8 membres, 6 conseillers et 2 municipaux. Moi-même en tant que municipal de la police et M. Schnorf en tant que municipal des affaires sociales. On peut bien le réétudier en municipalité, ce que l'on va faire si la motion est retenue, mais je trouverais dommage que cette commission tombe vu que c'est la seule rencontre que l'on peut faire avec le candidat. S'il faut parler d'invitation plutôt que de convocation, cela ne me pose aucun problème.

Mme Pascale Dalla Piazza

Vu que l'autrice maintient la motion, l'assemblée va se prononcer sur soit le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission soit de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité.

Renvoi de la proposition à l'examen d'une commission : OUI – 0

L'assemblée passe au vote pour prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité : OUI – 18 NON – 21 ABST – 4

La motion est refusée.

M. Philippe Moser

Le vote n'aurait de toute façon pas été valable, car la naturalisation n'est plus de la compétence du conseil communal, donc une motion ne peut pas être déposée. Il aurait fallu déposer un postulat. Le postulat peut concerner des choses qui sont de la compétence du conseil et de la municipalité. La motion ne peut porter que sur une compétence du conseil.

Mme Anne-Sophie Betschart

J'ai pourtant appelé le préfet qui m'a dit que je pouvais déposer une motion.

M. Guy-Daniel Beney

La commission sera donc chargée de proposer une modification du nom et d'une modification du terme convocation en invitation.

M. Viktor Zeiter

Au vu de la décision prise au début de la séance de transmettre les documents par mail, je vous propose de tenir les séances de conseil communal ici à la salle polyvalente. En plus des chaises, d'y ajouter des tables afin de ne pas imprimer les documents et de venir avec nos portables.

Mme Pascale Dalla Piazza

Je vous remercie pour cette remarque et vous demanderai de venir avec des ordinateurs déjà chargés.

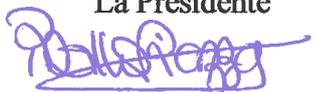
Nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : le même.

La séance est close à 22 h 23. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 27 septembre 2021, toujours dans cette même salle.

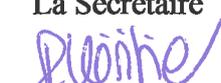
La Présidente



Pascale Dalla Piazza



La Secrétaire



Pauline Héritier